



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 03392

Numéro SIREN : 508 228 426

Nom ou dénomination : DEIXIS

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2013 sous le numéro de dépôt 9695

DEIXIS

0133392.

Société à responsabilité limitée

au capital de 383.731 euros

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Siège social : 4bis chemin de la Croisière

33550 LE TOURNE

508 228 426 RCS BORDEAUX

Le **12 JUIN 2013**

sous le N° **9695** **ACTE UNANIME EN DATE DU 31 MAI 2012**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

✓ **La SARL NLM AUDIT ET CONSEIL,**

Dont le siège social est 4bis chemin de la Croisière – 33550 LE TOURNE

Propriétaire de 230.293 parts sociales 230.293 parts

✓ **La SARL JLB AUDIT ET CONSEIL**

Dont le siège social est 10C Chemin de Carreyre – 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX,

Propriétaire de 153.438 parts sociales 153.438 parts

Seuls associés de la société DEIXIS, il a été pris des décisions d'associés par acte unanime, en application de l'article 16 des statuts, portant sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de l'attribution de parts de la société ;
- Constatation de cession de parts de la société ;
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts ;
- Pouvoir.

Les décisions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du procès verbal du conseil d'administration de la société DURAND et ASSOCIES en date du 31 mai 2012, par lequel il est constaté l'attribution par la société DURAND ET ASSOCIES de :

✓

79

- 230.292 parts sociales de la société DEIXIS à la société NLM AUDIT ET CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 447.992 euros, dont le siège est établi 4bis chemin de la Croisière – 33550 LE TOURNE, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 503 093 965 ;

- 153.437 parts sociales de la société DEIXIS à la société JLB AUDIT ET CONSEIL société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège est établi 10 C Chemin de Carreyre – 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 480 021 310 ;

Et après avoir pris connaissance des actes de cessions de parts intervenus ce jour :

- à hauteur d'une part, cédée par Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX à la société NLM AUDIT ET CONSEIL ;
- à hauteur d'une part, cédée par Monsieur Jean Luc BEY à la société JLB AUDIT ET CONSEIL

Constatent la réalisation des transferts de parts sus énoncés.

DEUXIEME DECISION

Suite à la constatation de ces attributions et de ces cessions de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé tel qu'il suit :

« ARTICLE 8 – Capital social – Répartition des parts – Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de 383.731 euros.

Il est divisé en 383.731 parts de 1 euro chacune, intégralement libérées, et réparties de la manière suivante :

- à la SARL NLM AUDIT ET CONSEIL.....230.293 parts
- à la SARL JLB AUDIT ET CONSEIL.....153.438 parts

Total du nombre de parts composant le capital social.....383.731 parts

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, et sont libérées intégralement. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

513

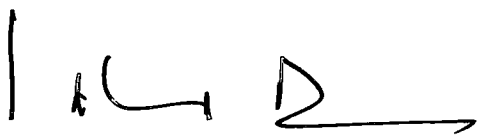
N

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait à Le Tourne

Le 31 mai 2012

La SARL NLM AUDIT ET CONSEIL Représentée par Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX 	La SARL JLB AUDIT ET CONSEIL Représentée par Monsieur Jean-Luc BEY 
---	--

08 37392

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

CESSION DE PARTS SOCIALES

Le 12 JUIN 2013

sous le N° 9695

Les soussignés :

(1) Monsieur Nicolas DE LAAGE DE MEUX

Demeurant BAYAUT – Route de Montignac
33760 LADAUX

Né le 18 septembre 1961 à Saint Jean d'Angely

Marié avec Madame Valérie BARRY-PUJOL sous le régime de la séparation de biens

**Ci-après dénommée « LE CEDANT »
D'UNE PART**

ET :

(2) La SARL NLM AUDIT ET CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 447.992 euros, dont le siège est établi 4bis chemin de la Croisière – 33550 LE TOURNE, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 503 093 965.

Représentée par Monsieur Nicolas DE LAAGE DE MEUX en qualité de gérant de la société

**Ci-après dénommée
« LE CESSIONNAIRE »
D'AUTRE PART**

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTR. DE BX NORD EST	
Le 10/06/2013 Bordereau n°2013/415 Case n°5	
Enregistrement	: 25 €
Pénalités	: 4 €
Total liquidé	: vingt-neuf euros
Montant reçu	: vingt-neuf euros
Montant des impôts	
Mention pour l'enregistrement	

*Ass. Pierre LE BAILLON
Associé Principal
des Finances Publiques*

Préalablement à la cession de part sociale, objet des présentes, ont déclaré et exposé ce qui suit :

Il existe une société dénommée DEIXIS (anciennement dénommée DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE),

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : DEIXIS

Forme : SARL

Immatriculation : RCS de Bordeaux sous le numéro 508 228 426

Siège social : 4bis chemin de la Croisière – 33550 LE TOURNE

Régime fiscal : La société est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

Objet : profession d'expert-comptable et de commissariat aux comptes

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux,
soit jusqu'au 26 septembre 2107

Capital social : 383.731 euros, divisé en 383.731 parts, intégralement libérées, et réparties entre les associés comme suit :

Monsieur Nicolas DE LAAGE DE MEUX

ci.....1 part

Monsieur Jean-Luc BEY

ci.....1 part

SARL NLM AUDIT ET CONSEIL

ci..... 230.292 parts

SARL JLB AUDIT ET CONSEIL

ci.....153.437 parts

TOTAL égal au nombre de parts formant le capital social, ci.....383.731 parts

Exercice social : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Gérance : - Monsieur Nicolas de Laâge de Meux, domicilié Bayaut - Route de Montignac - 33760 LADAUX

- Monsieur Jean Luc BEY, domicilié 10 C chemin de Carreyre – 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX.

Lesdites parts ne sont représentées par aucun titre négociable mais seulement par les statuts ci-dessus rapportés.

CECI EXPOSE IL EST PASSE AINSI QU'IL SUIT A LA CESSION D'UNE PART SOCIALE DE LA SOCIETE DEIXIS :

CESSION D'UNE PART SOCIALE

Par les présentes, le CEDANT, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE, qui accepte, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale, intégralement libérée, qu'il détient dans le capital de la société DEIXIS.

TRANSFERT DE PROPRIETE ET JOUISSANCE

Le CESSIONNAIRE aura la propriété et la jouissance de la part sociale cédée à compter de ce jour. En conséquence, il jouira de toutes les prérogatives attachées à la part sociale cédée, aura seul droit aux distributions de dividendes qui lui seront attachés, que ces distributions portent sur le résultat de l'exercice en cours ou sur les réserves de la société, et assumera toutes les obligations attachées à ladite part sociale, conformément à la loi et aux statuts.

A cet effet, Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX met et subroge la SARL NLM AUDIT ET CONSEIL dans tous les droits et actions attachés à la part cédée.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global d' UN (1) euro, laquelle somme est payée comptant ce jour par le CESSIONNAIRE au CEDANT.

DONT QUITTANCE

PUBLICITE

Conformément aux dispositions de l'article 10-2 des statuts, un original des présentes sera déposé au siège social contre remise d'une attestation de ce dépôt par la gérance.

La présente cession fera en outre l'objet d'un dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,
- et que la société, dont la part est présentement cédée, est soumise à l'impôt sur les sociétés. En conséquence, la présente cession donne lieu à l'application du droit de 3 %, dont

l'assiette est réduite d'un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23.000 euros et le nombre total de parts de la société, cette dernière n'étant pas à prépondérance immobilière.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge du CESSIONNAIRE qui s'oblige à les acquitter.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment sous leur responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les soussignés font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait à
En six exemplaires originaux
Le 31 mai 2012

Monsieur Nicolas DE LAAGE DE MEUX

Signature et mention manuscrite : « Bon pour cession d'1 part sociale à la SARL NLM AUDIT ET CONSEIL »

Bon pour cession d'1 part sociale à la
Sarl / NLM Audit et Conseil.
/dL 11

La SARL NLM AUDIT ET CONSEIL

Représentée par Mr Nicolas DE LAAGE DE MEUX

Signature et mention manuscrite : « Bon pour acquisition d'1 part sociale de Monsieur Nicolas DE LAAGE DE MEUX »

Bon pour acquisition d'1 part sociale de
Monsieur Nicolas / de laage.
de Meux.
/dL 11

0183352

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignés :

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 12 JUIN 2013

(1) Monsieur Jean-Luc BEY

Demeurant 10 C Chemin de Carreyre

33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX

Né le 26 avril 1975 à Bègles (33130)

sous le N° 9695

Pacsé avec Madame Stéphanie LEPETIT par acte du 18 septembre 2007.

**Ci-après dénommé « LE CEDANT »
D'UNE PART**

ET :

(2) La SARL JLB AUDIT ET CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège est établi 10 C Chemin de Carreyre – 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 480 021 310.

Représentée par Monsieur Jean Luc BEY en qualité de gérant de la société

**Ci-après dénommée
« LE CESSIONNAIRE »
D'AUTRE PART**

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTR. DE BX NORD EST

Le 10/06/2013 Bordereau n°2013/415 Case n°7

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 4 €

Ext 230%

Total liquidé : vingt-neuf euros

Montant reçu : vingt-neuf euros

La Contrôleuse des impôts

Mention pour l'enregistrement

Le Commissaire
des Finances
Monsieur BEAULT

Préalablement à la cession de part sociale, objet des présentes, ont déclaré et exposé ce qui suit :

Il existe une société dénommée DEIXIS (anciennement dénommée DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE),

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : DEIXIS

Forme : SARL

Immatriculation : RCS de Bordeaux sous le numéro 508 228 426

Siège social : 4bis chemin de la Croisière – 33550 LE TOURNE

Régime fiscal : La société est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

Objet : profession d'expert-comptable et de commissariat aux comptes

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux,
soit jusqu'au 26 septembre 2107

Capital social : 383.731 euros, divisé en 383.731 parts, intégralement libérées, et réparties entre les associés comme suit :

Monsieur Nicolas DE LAAGE DE MEUX

ci.....1 part

Monsieur Jean-Luc BEY

ci.....1 part

SARL NLM AUDIT ET CONSEIL

ci..... 230.292 parts

SARL JLB AUDIT ET CONSEIL

ci.....153.437 parts

TOTAL égal au nombre de parts formant le capital social, ci.....383.731 parts

Exercice social : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Gérance : - Monsieur Nicolas de Laâge de Meux, domicilié Bayaut - Route de Montignac - 33760 LADAUX

- Monsieur Jean Luc BEY, domicilié 10 C chemin de Carreyre – 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX.

Lesdites parts ne sont représentées par aucun titre négociable mais seulement par les statuts ci-dessus rapportés.

CECI EXPOSE IL EST PASSE AINSI QU'IL SUIIT A LA CESSION D'UNE PART SOCIALE DE LA SOCIETE DEIXIS :

CESSION D'UNE PART SOCIALE

Par les présentes, le CEDANT, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE, qui accepte, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale, intégralement libérée, qu'il détient dans le capital de la société DEIXIS.

TRANSFERT DE PROPRIETE ET JOUISSANCE

Le CESSIONNAIRE aura la propriété et la jouissance de la part sociale cédée à compter de ce jour. En conséquence, il jouira de toutes les prérogatives attachées à la part sociale cédée, aura seul droit aux distributions de dividendes qui lui seront attachés, que ces distributions portent sur le résultat de l'exercice en cours ou sur les réserves de la société, et assumera toutes les obligations attachées à ladite part sociale, conformément à la loi et aux statuts.

A cet effet, Monsieur Jean Luc BEY met et subroge la SARL JLB AUDIT ET CONSEIL dans tous les droits et actions attachés à la part cédée.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global d' UN (1) euro, laquelle somme est payée comptant ce jour par le CESSIONNAIRE au CEDANT.

DONT QUITTANCE

PUBLICITE

Conformément aux dispositions de l'article 10-2 des statuts, un original des présentes sera déposé au siège social contre remise d'une attestation de ce dépôt par la gérance.

La présente cession fera en outre l'objet d'un dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,

- et que la société, dont la part est présentement cédée, est soumise à l'impôt sur les sociétés. En conséquence, la présente cession donne lieu à l'application du droit de 3 %, dont l'assiette est réduite d'un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23.000 euros et le nombre total de parts de la société, cette dernière n'étant pas à prépondérance immobilière.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge du CESSIONNAIRE qui s'oblige à les acquitter.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment sous leur responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les soussignés font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait à *5^e Copain de Beaulieu*
En six exemplaires originaux
Le 31 mai 2012

Monsieur Jean-Luc BEY

Signature et mention manuscrite : « Bon pour cession d'1 part sociale à la SARL JLB AUDIT ET CONSEIL »

Bon pour cession d'1 part sociale à la SARL JLB AUDIT ET CONSEIL



La SARL JLB AUDIT ET CONSEIL

Représentée par Mr Jean Luc BEY

Signature et mention manuscrite : « Bon pour acquisition d'1 part sociale de Mr Jean Luc BEY »

Bon pour acquisition d'1 part sociale de Mr Jean Luc BEY

